



FEM

**Fonds
pour l'environnement mondial**

Le 15 septembre 2006

**DISPOSITIF D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU FEM :
MONTANT INDICATIF DES ALLOCATIONS POUR FEM-4
DANS LES DOMAINES D'INTERVENTION
« DIVERSITÉ BIOLOGIQUE » ET « CHANGEMENTS CLIMATIQUES »**

Introduction

1. Le Dispositif d'allocation des ressources du FEM (DAR) est un mécanisme d'allocation des ressources en fonction des priorités environnementales au niveau mondial et des résultats au niveau des pays. À sa réunion extraordinaire des 31 août et 1^{er} septembre 2005, le FEM a décidé d'appliquer le DAR aux domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » pendant FEM-4.

Politique d'information dans le cadre du Dispositif d'allocation des ressources

2. Lors de l'adoption du DAR, le Conseil a également pris les décisions suivantes en ce qui concerne la communication de l'information : i) le montant des ressources allouées à titre individuel et collectif sera rendu public ; ii) l'indice de potentialité du FEM (IPF) de tous les pays sera rendu public ; et iii) s'agissant des chiffres de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale (aujourd'hui rebaptisé Indice d'allocation des ressources de l'IDA), qui servent à établir l'indice de résultat du FEM (IRF), un lien permettra d'accéder au site de la Banque à partir de celui du FEM¹. Le présent document a été préparé en application de la politique d'information adoptée par le Conseil.

Montant indicatif des allocations dans le cadre du DAR

3. Le montant indicatif des allocations au titre du DAR est basé sur les enveloppes affectées, dans le cadre de la reconstitution des ressources, aux domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » pendant FEM-4. Le Conseil a examiné et approuvé le document GEF/C.29/3, intitulé *Quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM : Résumé des négociations*, à sa réunion du 28 août 2006.

4. Le tableau 1 du document de programmation pour FEM-4 présente la répartition des sommes allouées aux domaines d'intervention sur la base de ressources reconstituées à hauteur de 3,11 milliards de dollars (annexe B document GEF/C.29/3). Le tableau ci-après présente cette répartition sur la base de 3,13 milliards de dollars, le montant finalement approuvé pour FEM-4.² Ce nouveau chiffre tient compte des contributions supplémentaires annoncées à la troisième Assemblée du FEM.

¹ Compte rendu conjoint des présidents, réunion extraordinaire du Conseil, 31 août-1^{er} septembre 2005, annexe I, par. 2c.

² Le montant réel des ressources et allocations programmées pour FEM-4 peut être supérieur ou inférieur au montant arrêté dans le cadre de la reconstitution. Cela peut tenir à de nombreux facteurs tels que l'officialisation des contributions annoncées à FEM-4, la réception effective et la valeur réelle des versements à la Caisse du FEM, et le produit réel des placements pendant FEM-4.

**Montant programmé des ressources allouées aux domaines d'intervention,
aux programmes institutionnels et au budget de fonctionnement pour FEM-4
(révisé sur la base du montant approuvé pour FEM-4)**

Domaines d'intervention et programmes institutionnels du FEM	Allocation programmée (USD M)	Part des ressources à programmer
Diversité biologique	1 000	33 %
Changements climatiques	1 000	33 %
Eaux internationales	355	12 %
Dégradation des sols	300	10 %
Appauvrissement la couche d'ozone	40	1 %
Polluants organiques persistants	300	10 %
Programmes institutionnels	15	1 %
<i>Sous-total : Ressources programmées</i>	<i>3 010</i>	<i>100 %</i>
Budget de fonctionnement	120	
TOTAL	3 130	

5. En application du DAR, les ressources affectées à la diversité biologique et aux changements climatiques (1 milliard de dollars respectivement) sont attribuées individuellement à un certain nombre de pays, puis collectivement aux pays restants, dans chacun des deux domaines d'intervention, une fois effectués les prélèvements suivants :

- a) 5 % de l'allocation programmée pour la diversité biologique et les changements climatiques (soit 50 millions de dollars dans chaque cas) à l'appui du Programme de microfinancements et des activités transsectorielles de renforcement des capacités, dont les programmes nationaux de renforcement des capacités dans les PMA et les PEID ;
- b) 5 % de l'allocation programmée pour la diversité biologique et les changements climatiques (soit 50 millions de dollars dans chaque cas) à l'appui des projets régionaux et mondiaux dans ces domaines d'intervention.

Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif des allocations

6. Le montant total des ressources attribuables individuellement ou collectivement aux pays après les déductions visées ci-dessus est de 900 millions de dollars pour la diversité biologique et de 900 millions de dollars pour les changements climatiques. Le montant indicatif des ressources allouées aux pays à titre individuel ou collectif a été obtenu au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, intitulé *Le dispositif d'allocation des ressources du FEM*. Cette méthode s'appuie sur l'IPF dans chaque domaine d'intervention et sur l'IRF.

7. Les annexes 1 (diversité biologique) et 2 (changements climatiques) donnent l'IPF et le montant indicatif des allocations dans ces domaines d'intervention pour tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM.

8. Les pays faisant partie du groupe n'ont pas accès à des allocations individuelles. Au lieu de cela, ils peuvent soumettre des projets à financer sur l'enveloppe collective. Dans le domaine d'intervention « diversité biologique », le groupe se compose de

93 pays et l'enveloppe collective est de 146,8 millions de dollars. Il est de 115 pays pour une enveloppe de 148,6 millions de dollars dans le domaine d'intervention « changements climatiques ».

9. Les allocations individuelles et collectives ne sont pas des financements dus. Elles donnent des ressources auxquelles un pays pourra avoir accès pour financer des projets correspondant aux objectifs stratégiques et critères techniques du FEM, et approuvés selon les modalités de l'institution.³ L'allocation pour chaque domaine d'intervention représente une enveloppe à laquelle un pays peut avoir accès pour financer des projets nationaux ou plurinationaux dans le domaine considéré. L'allocation peut également servir à obtenir un complément de financement utilisable dans le cadre du Programme de microfinancements ou d'activités transsectorielles de renforcement des capacités.

Chiffres de la CPIA (Indice d'allocation des ressources de l'IDA) utilisés pour calculer l'IRF

10. La CPIA de la Banque mondiale a été rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA. Cet indice, qui est utilisé pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF (à savoir l'Indicateur d'évaluation de la politique et des institutions environnementales nationales et l'Indicateur du cadre institutionnel), peut être consulté sur le site web de la Banque mondiale à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

Le DAR sur le site du FEM

11. Le Secrétariat du FEM a créé une page spéciale sur le site web de l'institution (www.thegef.org/raf.html) où sont rassemblés tous les documents relatifs au DAR, y compris celui-ci.

Approbation des idées de projet et des projets en eux-mêmes par les pays bénéficiaires

12. L'approbation des idées de projets par les pays bénéficiaires conformément au Guide du DAR⁴ et au cycle des projets du FEM⁵ doit être envoyée au FEM à l'adresse suivante : gcoordination@thegef.org.

³ Les modalités du FEM prévoient des allocations pour frais de gestion des Agents et Organismes d'exécution au titre de chaque projet ; ces frais seront imputés aux allocations.

⁴ http://www.thegef.org/Operational_Policies/raf/documents/RAFguidelinesforOperationalFocalPointsEnglish.pdf

⁵ http://www.thegef.org/Operational_Policies/eligibility_criteria/eligibility_criteria.html

Annexe 1

Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations pour le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-4

Pays	IPF (biodiversité)	Part de l'IPF	Allocation indicative (USD M)
Afghanistan	24,1	0,3 %	3,5
Afrique du Sud	156,1	2,0 %	22,5
Albanie	1,3	0,0 %	Allocation collective*
Algérie	19,9	0,3 %	3,7
Angola	63,4	0,8 %	Allocation collective*
Antigua-et-Barbuda	3,0	0,0 %	Allocation collective*
Argentine	122,9	1,6 %	14,5
Arménie	1,7	0,0 %	Allocation collective*
Azerbaïdjan	5,7	0,1 %	Allocation collective*
Bahamas	28,4	0,4 %	Allocation collective*
Bangladesh	10,5	0,1 %	Allocation collective*
Barbade	2,2	0,0 %	Allocation collective*
Bélarus	0,1	0,0 %	Allocation collective*
Belize	12,4	0,2 %	Allocation collective*
Bénin	1,6	0,0 %	Allocation collective*
Bhoutan	7,3	0,1 %	Allocation collective*
Bolivie	91,9	1,2 %	11,4
Bosnie-Herzégovine	2,5	0,0 %	Allocation collective*
Botswana	9,9	0,1 %	Allocation collective*
Bésil	663,7	8,7 %	63,2
Bulgarie	6,1	0,1 %	Allocation collective*
Burkina Faso	1,9	0,0 %	Allocation collective*
Burundi	3,3	0,0 %	Allocation collective*
Cambodge	25,8	0,3 %	Allocation collective*
Cameroun	88,4	1,2 %	11,9
Cap-Vert	21,5	0,3 %	4,1
Chili	107,3	1,4 %	15,7
Chine	430,4	5,6 %	44,3
Colombie	380,0	5,0 %	36,6
Comores	14,7	0,2 %	Allocation collective*
Congo, Rép. dém. (Zaire)	113,0	1,5 %	9,6
Congo, Rép. du Congo	22,8	0,3 %	Allocation collective*
Cook, Îles	12,4	0,2 %	Allocation collective*
Corée du Nord (RDPC)	4,7	0,1 %	Allocation collective*
Corée du Sud (RC)	12,2	0,2 %	Allocation collective*
Costa Rica	73,6	1,0 %	12,0
Côte d'Ivoire	25,7	0,3 %	3,6

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 146,8 millions de dollars pour un groupe comprenant 93 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,5 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 1
Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations
pour le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-4

Pays	IPF (biodiversité)	Part de l'IPF	Allocation indicative (USD M)
Croatie	3,6	0,0 %	Allocation collective*
Cuba	89,8	1,2 %	14,7
Djibouti	3,6	0,0 %	Allocation collective*
Dominique	7,5	0,1 %	Allocation collective*
Égypte	21,5	0,3 %	4,3
El Salvador	5,5	0,1 %	Allocation collective*
Équateur	199,4	2,6 %	23,2
Érythrée	6,0	0,1 %	Allocation collective*
Estonie	0,3	0,0 %	Allocation collective*
Éthiopie	56,7	0,7 %	7,7
Fidji	33,2	0,4 %	5,1
Gabon	22,8	0,3 %	Allocation collective*
Gambie	0,7	0,0 %	Allocation collective*
Géorgie	4,6	0,1 %	Allocation collective*
Ghana	13,0	0,2 %	Allocation collective*
Grenade	4,1	0,1 %	Allocation collective*
Guatemala	58,9	0,8 %	8,2
Guinée	17,0	0,2 %	Allocation collective*
Guinée équatoriale	11,2	0,1 %	Allocation collective*
Guinée-Bissau	4,6	0,1 %	Allocation collective*
Guyana	21,5	0,3 %	Allocation collective*
Haïti	38,4	0,5 %	4,1
Honduras	52,7	0,7 %	6,8
Hongrie	1,2	0,0 %	Allocation collective*
Inde	291,2	3,8 %	29,6
Indonésie	597,0	7,8 %	41,4
Iran	52,2	0,7 %	6,7
Jamaïque	32,8	0,4 %	5,1
Jordanie	2,3	0,0 %	Allocation collective*
Kazakhstan	36,1	0,5 %	5,5
Kenya	65,9	0,9 %	7,9
Kirghizistan	7,8	0,1 %	Allocation collective*
Kiribati	10,6	0,1 %	Allocation collective*
Laos	35,7	0,5 %	5,2
Lesotho	2,0	0,0 %	Allocation collective*
Lettonie	0,3	0,0 %	Allocation collective*
Liban	1,2	0,0 %	Allocation collective*

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 146,8 millions de dollars pour un groupe comprenant 93 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,5 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 1
Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations
pour le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-4

Pays	IPF (biodiversité)	Part de l'IPF	Allocation indicative (USD M)
Libéria	19,5	0,3 %	Allocation collective*
Libye	11,5	0,2 %	Allocation collective*
Lituanie	0,2	0,0 %	Allocation collective*
Macédoine	1,5	0,0 %	Allocation collective*
Madagascar	208,7	2,7 %	24,2
Malawi	26,1	0,3 %	4,2
Malaysia	98,5	1,3 %	15,2
Maldives	12,1	0,2 %	Allocation collective*
Mali	10,3	0,1 %	Allocation collective*
Maroc	26,5	0,3 %	4,3
Marshall, Îles	10,8	0,1 %	Allocation collective*
Maurice	27,9	0,4 %	5,6
Mauritanie	9,5	0,1 %	Allocation collective*
Mexique	503,1	6,6 %	54,6
Micronésie	20,0	0,3 %	Allocation collective*
Moldova	0,1	0,0 %	Allocation collective*
Mongolie	29,5	0,4 %	3,8
Mozambique	54,4	0,7 %	6,8
Myanmar	70,5	0,9 %	Allocation collective*
Namibie	39,1	0,5 %	6,5
Nauru	0,9	0,0 %	Allocation collective*
Népal	14,9	0,2 %	Allocation collective*
Nicaragua	23,7	0,3 %	4,0
Niger	6,0	0,1 %	Allocation collective*
Nigéria	43,6	0,6 %	5,6
Niue	2,8	0,0 %	Allocation collective*
Ouganda	22,1	0,3 %	4,0
Ouzbékistan	7,9	0,1 %	Allocation collective*
Pakistan	33,6	0,4 %	5,1
Palau, Rép. de	9,7	0,1 %	Allocation collective*
Panama	78,0	1,0 %	11,2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	183,7	2,4 %	12,5
Paraguay	22,2	0,3 %	Allocation collective*
Pérou	241,0	3,2 %	25,3
Philippines	224,0	2,9 %	21,3
Pologne	3,8	0,0 %	Allocation collective*
République centrafricaine	11,0	0,1 %	Allocation collective*

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 146,8 millions de dollars pour un groupe comprenant 93 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,5 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 1
Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations
pour le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-4

Pays	IPF (biodiversité)	Part de l'IPF	Allocation indicative (USD M)
République dominicaine	45,0	0,6 %	5,8
République slovaque	0,8	0,0 %	Allocation collective*
Roumanie	4,3	0,1 %	Allocation collective*
Russie	246,4	3,2 %	25,3
Rwanda	7,0	0,1 %	Allocation collective*
Sainte-Lucie	6,5	0,1 %	Allocation collective*
Saint-Kitts-et-Nevis	0,8	0,0 %	Allocation collective*
Saint-Vincent- et-les-Grenadines	7,3	0,1 %	Allocation collective*
Salomon, Îles	29,6	0,4 %	Allocation collective*
Samoa	12,8	0,2 %	Allocation collective*
Sao Tomé-et-Principe	19,6	0,3 %	Allocation collective*
Sénégal	8,5	0,1 %	Allocation collective*
Serbie-et-Monténégro	1,2	0,0 %	Allocation collective*
Seychelles	31,2	0,4 %	5,3
Sierra Leone	10,1	0,1 %	Allocation collective*
Soudan	36,4	0,5 %	4,3
Sri Lanka	43,9	0,6 %	6,4
Suriname	20,2	0,3 %	Allocation collective*
Swaziland	0,9	0,0 %	Allocation collective*
Syrie	6,2	0,1 %	Allocation collective*
Tadjikistan	4,9	0,1 %	Allocation collective*
Tanzanie	100,4	1,3 %	12,8
Tchad	14,1	0,2 %	Allocation collective*
Thaïlande	53,0	0,7 %	9,2
Togo	2,5	0,0 %	Allocation collective*
Tonga	3,9	0,1 %	Allocation collective*
Trinidad-et-Tobago	16,0	0,2 %	Allocation collective*
Tunisie	3,5	0,0 %	Allocation collective*
Turkménistan	13,0	0,2 %	Allocation collective*
Turquie	39,6	0,5 %	6,1
Tuvalu	2,1	0,0 %	Allocation collective*
Ukraine	2,7	0,0 %	Allocation collective*
Uruguay	9,5	0,1 %	Allocation collective*
Vanuatu	14,4	0,2 %	Allocation collective*
Venezuela	178,2	2,3 %	16,7
Viet Nam	77,4	1,0 %	10,2

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 146,8 millions de dollars pour un groupe comprenant 93 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,5 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 1
Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations
pour le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-4

Pays	IPF (biodiversité)	Part de l'IPF	Allocation indicative (USD M)
Yémen	22,3	0,3 %	Allocation collective*
Zambie	33,4	0,4 %	5,1
Zimbabwe	13,7	0,2 %	Allocation collective*

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 146,8 millions de dollars pour un groupe comprenant 93 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,5 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 2
Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations
pour le domaine d'intervention « changements climatiques »

Pays	IRF (changements climatiques)	Part de l'IRF	Allocation indicative (USD M)
Afghanistan	5 895	0,1 %	Allocation collective*
Afrique du Sud	120 649	1,7 %	23,9
Albanie	1 451	0,0 %	Allocation collective*
Algérie	35 755	0,5 %	7,6
Angola	9 198	0,1 %	Allocation collective*
Antigua-et-Barbuda	337	0,0 %	Allocation collective*
Arabie Saoudite	75 773	1,1 %	Allocation collective*
Argentine	79 637	1,1 %	13,3
Arménie	7 324	0,1 %	Allocation collective*
Azerbaïdjan	20 765	0,3 %	4,1
Bahamas	601	0,0 %	Allocation collective*
Bahreïn	4911	0,1 %	Allocation collective*
Bangladesh	38 820	0,6 %	6,7
Barbade	413	0,0 %	Allocation collective*
Bélarus	42 479	0,6 %	7,9
Belize	308	0,0 %	Allocation collective*
Bénin	2 252	0,0 %	Allocation collective*
Bhoutan	758	0,0 %	Allocation collective*
Bolivie	12 941	0,2 %	3,1
Bosnie-Herzégovine	4 591	0,1 %	Allocation collective*
Botswana	6 229	0,1 %	Allocation collective*
Brésil	252 582	3,6 %	38,1
Bulgarie	31 601	0,5 %	8,5
Burkina Faso	7 279	0,1 %	Allocation collective*
Burundi	666	0,0 %	Allocation collective*
Cambodge	18 733	0,3 %	3,3
Cameroun	8 311	0,1 %	Allocation collective*
Cap-Vert	168	0,0 %	Allocation collective*
Chili	23 422	0,3 %	6,1
Chine	2 413 021	34,6 %	150,0
Chypre	2 378	0,0 %	Allocation collective*
Colombie	46 331	0,7 %	8,9
Comores	102	0,0 %	Allocation collective*
Congo, Rép. dém. du	9 874	0,1 %	Allocation collective*
Congo, Rép. du	1 451	0,0 %	Allocation collective*
Cook, Îles	8	0,0 %	Allocation collective*
Corée, Rép. de	145 958	2,1 %	Allocation collective*

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 148,6 millions de dollars pour un groupe comprenant 115 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,1 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 2
Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations
pour le domaine d'intervention « changements climatiques »

Pays	IRF (changements climatiques)	Part de l'IRF	Allocation indicative (USD M)
Corée, Rép. dém. de	30 295	0,4 %	6,4
Costa Rica	5 098	0,1 %	Allocation collective*
Côte d'Ivoire	4 238	0,1 %	Allocation collective*
Croatia	8263	0,1 %	Allocation collective*
Cuba	13 672	0,2 %	4,2
Djibouti	417	0,0 %	Allocation collective*
Dominique	39	0,0 %	Allocation collective*
Égypte, Rép. arabe d'	53 139	0,8 %	11,5
El Salvador	3 235	0,0 %	Allocation collective*
Émirats arabes unis	27 763	0,4 %	Allocation collective*
Équateur	10 592	0,2 %	Allocation collective*
Érythrée	1 640	0,0 %	Allocation collective*
Estonie	11 958	0,2 %	Allocation collective*
Éthiopie	23 015	0,3 %	4,9
Fédération de Russie	659 602	9,4 %	72,5
Fidji	796	0,0 %	Allocation collective*
Gabon	3 463	0,0 %	Allocation collective*
Gambie	455	0,0 %	Allocation collective*
Géorgie	7 958	0,1 %	Allocation collective*
Ghana	5 289	0,1 %	Allocation collective*
Grenade	61	0,0 %	Allocation collective*
Guatemala	5 977	0,1 %	Allocation collective*
Guinée	3 216	0,0 %	Allocation collective*
Guinée équatoriale	1 113	0,0 %	Allocation collective*
Guinée-Bissau	469	0,0 %	Allocation collective*
Guyana	1 046	0,0 %	Allocation collective*
Haïti	1 571	0,0 %	Allocation collective*
Honduras	3 983	0,1 %	Allocation collective*
Hongrie	29 767	0,4 %	8,2
Inde	666 676	9,5 %	74,9
Indonésie	133 353	1,9 %	16,3
Iran, Rép. islamique d'	116 687	1,7 %	16,5
Israël	20 004	0,3 %	Allocation collective*
Jamaïque	3 024	0,0 %	Allocation collective*
Jordanie	7 767	0,1 %	Allocation collective*
Kazakhstan	79 903	1,1 %	13,5
Kenya	16 626	0,2 %	3,4

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 148,6 millions de dollars pour un groupe comprenant 115 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,1 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 2
Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations
pour le domaine d'intervention « changements climatiques »

Pays	IRF (changements climatiques)	Part de l'IRF	Allocation indicative (USD M)
Kirghizistan	3906	0,1 %	Allocation collective*
Kiribati	19	0,0 %	Allocation collective*
Koweït	16944	0,2 %	Allocation collective*
Lesotho	985	0,0 %	Allocation collective*
Lettonie	8 403	0,1 %	3,2
Liban	3 763	0,1 %	Allocation collective*
Libéria	1 504	0,0 %	Allocation collective*
Libye	17 072	0,2 %	Allocation collective*
Lithuanie	9 280	0,1 %	3,4
Macédoine, ERY de	3 476	0,0 %	Allocation collective*
Madagascar	8 834	0,1 %	Allocation collective*
Malaisie	49 014	0,7 %	11,3
Malawi	2 150	0,0 %	Allocation collective*
Maldives	157	0,0 %	Allocation collective*
Mali	9 667	0,1 %	Allocation collective*
Malte	803	0,0 %	Allocation collective*
Maroc	16 250	0,2 %	3,8
Marshall, Îles	-	0,0 %	Allocation collective*
Maurice	1 142	0,0 %	Allocation collective*
Mauritanie	5 303	0,1 %	Allocation collective*
Mexique	158 525	2,3 %	28,3
Micronésie, États fédérés de	-	0,0 %	Allocation collective*
Moldova	5 197	0,1 %	Allocation collective*
Mongolie	6 733	0,1 %	Allocation collective*
Mozambique	7 863	0,1 %	Allocation collective*
Myanmar	22 578	0,3 %	Allocation collective*
Namibie	3 534	0,1 %	Allocation collective*
Nauru	41	0,0 %	Allocation collective*
Népal	10 778	0,2 %	Allocation collective*
Nicaragua	4 159	0,1 %	Allocation collective*
Niger	3 826	0,1 %	Allocation collective*
Nigéria	59 109	0,8 %	9,3
Niue	-	0,0 %	Allocation collective*
Oman	7 025	0,1 %	Allocation collective*
Ouganda	11 336	0,2 %	3,1
Pakistan	78 573	1,1 %	13,2
Palau, Rép. de	80	0,0 %	Allocation collective*

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 148,6 millions de dollars pour un groupe comprenant 115 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,1 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 2
Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations
pour le domaine d'intervention « changements climatiques »

Pays	IRF (changements climatiques)	Part de l'IRF	Allocation indicative (USD M)
Panama	3 219	0,0 %	Allocation collective*
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 451	0,0 %	Allocation collective*
Paraguay	7 582	0,1 %	Allocation collective*
Pérou	20 595	0,3 %	4,6
Philippines	37 221	0,5 %	6,6
Pologne	188 535	2,7 %	38,1
Qatar	10 831	0,2 %	Allocation collective*
République arabe syrienne	20 567	0,3 %	4,9
République centrafricaine	3 562	0,1 %	Allocation collective*
République dém. pop. lao	2 905	0,0 %	Allocation collective*
République dominicaine	9 774	0,1 %	Allocation collective*
République slovaque	20 441	0,3 %	5,7
Roumanie	61 227	0,9 %	13,9
Rwanda	1 404	0,0 %	Allocation collective*
Sainte-Lucie	81	0,0 %	Allocation collective*
Saint-Kitts-et-Nevis	42	0,0 %	Allocation collective*
Saint-Marin	-	0,0 %	Allocation collective*
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	44	0,0 %	Allocation collective*
Salomon, Îles	93	0,0 %	Allocation collective*
Samoa	151	0,0 %	Allocation collective*
Sao Tomé-et-Principe	38	0,0 %	Allocation collective*
Sénégal	5 572	0,1 %	Allocation collective*
Serbie-et-Monténégro	16 846	0,2 %	Allocation collective*
Seychelles	80	0,0 %	Allocation collective*
Sierra Leone	1 080	0,0 %	Allocation collective*
Singapour	20 405	0,3 %	Allocation collective*
Soudan	37 913	0,5 %	5,7
Sri Lanka	7 419	0,1 %	Allocation collective*
Suriname	955	0,0 %	Allocation collective*
Swaziland	869	0,0 %	Allocation collective*
Tadjikistan	4 707	0,1 %	Allocation collective*
Tanzanie	20 835	0,3 %	4,8
Tchad	5 339	0,1 %	Allocation collective*
Thaïlande	67 952	1,0 %	14,7
Togo	1 623	0,0 %	Allocation collective*
Tonga	72	0,0 %	Allocation collective*

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 148,6 millions de dollars pour un groupe comprenant 115 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,1 millions de dollars pendant FEM-4.

Annexe 2

Indice de potentialité du FEM (IPF) et montant indicatif initial des allocations pour le domaine d'intervention « changements climatiques »

Pays	IRF (changements climatiques)	Part de l'IRF	Allocation indicative (USD M)
Trinidad-et-Tobago	7 835	0,1 %	Allocation collective*
Tunisie	9 649	0,1 %	Allocation collective*
Turkménistan	17 136	0,2 %	Allocation collective*
Turquie	105 462	1,5 %	17,5
Tuvalu	-	0,0 %	Allocation collective*
Ukraine	137 914	2,0 %	18,9
Uruguay	6 438	0,1 %	Allocation collective*
Ouzbékistan	53 866	0,8 %	9,3
Vanuatu	213	0,0 %	Allocation collective*
Venezuela, Rép. bol. du	57 328	0,8 %	8,8
Viet Nam	44 131	0,6 %	8,5
Yémen, Rép. du	8 947	0,1 %	Allocation collective*
Zambie	5 622	0,1 %	Allocation collective*
Zimbabwe	11 725	0,2 %	Allocation collective*

NB :

Les allocations ont été calculées au moyen de la *Méthode de détermination des allocations* décrite dans le document GEF/C.27/Inf.8/Rev.1, approuvée par le Conseil et basée sur l'IPF et l'IRF de tous les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. Les chiffres de la CPIA (rebaptisée Indice d'allocation des ressources de l'IDA par la Banque mondiale) utilisés pour calculer deux des quatre composantes de l'IRF peuvent être consultés sur le site web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

*L'allocation collective est de 148,6 millions de dollars pour un groupe comprenant 115 pays. Un pays de ce groupe peut avoir accès à des financements à concurrence de 3,1 millions de dollars pendant FEM-4.